

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

8 May 1992

Doc. 6619

MOTION FOR A RESOLUTION

on the organisation
by the Parliamentary Assembly
of special debates on European co-operation
presented by Mrs HALLER
and others

1. Progress by the European Community towards the 1993 Single Market and European union has far-reaching implications for other Council of Europe countries. However, it is likely that several of these states, mostly those situated in central and eastern Europe, will not be able to adhere to the European Community before several years.
2. Members of parliament of all partners of the future Europe have a particular interest to hold political exchanges of views with the representatives of the "Twelve" on Community developments and the progress of the building of Europe on the whole.
3. Because of its geographic extension and its long-standing tradition of co-operation with the European Community, the Parliamentary Assembly of the Council of Europe constitutes the most appropriate forum for such exchanges of views.
4. Consequently, the Assembly decides:
 - i. to organise special debates on the progress of the building of Europe as a whole;
 - ii. to associate representatives of the European Parliament, the Council and Commission of the European Community, the Committee of Ministers of the Council of Europe and the Secretary General of the Council of Europe with these debates.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

8 mai 1992

Doc. 6619

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative à l'organisation
par l'Assemblée parlementaire de débats spéciaux
sur les progrès de la coopération européenne
présentée par M^{me} HALLER
et plusieurs de ses collègues

1. Le progrès effectué par la Communauté européenne dans la voie du marché unique de 1993 et de l'union européenne a des incidences profondes sur les autres pays du Conseil de l'Europe. Or, il est probable que plusieurs de ces Etats, surtout ceux situés en Europe centrale et orientale, ne pourront adhérer à la Communauté européenne avant plusieurs années.
2. Les membres des parlements de tous les partenaires de l'Europe de demain ont un intérêt particulier à tenir des échanges de vues politiques avec les représentants des Douze sur les développements communautaires et les progrès de la construction européenne dans son ensemble.
3. Du fait de son extension géographique et de sa longue tradition de coopération avec la Communauté européenne, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe constitue l'enceinte la plus appropriée à de tels échanges de vues.
4. Par conséquent, l'Assemblée décide:
 - i. d'organiser des débats spéciaux sur le progrès de la construction européenne dans son ensemble;
 - ii. d'associer à ces débats des représentants du Parlement européen, du Conseil de l'Europe et de la Commission des Communautés européennes, du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, ainsi que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Signed: *Signé:*

Haller, Flückiger, Worms, Dimmer, Fourré, Núñez, Rokofyllos,
Jansson, Vogel, Hardy, Cox